

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2013

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 4 mars 2013 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2013ko martxoaren 4an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **DUCASSOU – ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE – URRUTY jaun, andereak.**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - CARDON - DARQUY – ETCHEPARE - TEILLERIE jaun, andereak.**

A donné procuration / Aholerea eman duena : Mme **ETCHEPARE anderea**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA jauna**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### **1- Rythmes scolaires**

Le Maire rappelle le décret qui vient d'être adopté et publié sur la réforme des rythmes scolaires et qui prévoit un nouvel aménagement du temps scolaire à savoir :

*« mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.*

#### **Les nouveaux rythmes scolaires**

*Les nouveaux rythmes scolaires doivent ainsi permettre une meilleure répartition des heures d'enseignement sur la semaine, un allègement de la journée de classe et la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ils doivent également permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.*

#### **Organisation de la semaine scolaire**

*Tous les élèves bénéficieront de 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur neuf demi-journées, la journée d'enseignement sera de 5h30 maximum, la demi-journée ne pouvant quant à elle excéder 3h30, la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30".*

Le Maire indique qu'une réflexion a été portée conjointement :

- entre les maires de la Communauté de Communes
- entre élus et services de l'Inspection Académique
- au Conseil d'Ecole entre élus, parents d'élèves et enseignants.

Il en ressort qu'une mise en place pour la rentrée de 2013 s'avèrerait précipitée. Chacun s'accorde sur la nécessité d'une réflexion soutenue et décide du report de l'application du décret à la rentrée de septembre 2014.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'informer l'Inspection Académique de sa décision.

Par ailleurs il est décidé de mettre en place une commission de travail pour préparer cette échéance : y participeront les délégués auprès des écoles ainsi que Pierre HARISPOUROU.

## 2- Éclairage Public

Le Maire rappelle que la Commune a précédemment initié avec le concours du Syndicat Départemental d'Énergie des PA (SDEPA) un diagnostic sur l'éclairage public.

Ce diagnostic va donner lieu :

- d'une part à la remise aux normes des armoires de commande des postes
- d'autre part à la rénovation progressive du parc.

Parallèlement le SDEPA a proposé à ses communes membres de déléguer la compétence « éclairage public » et le Maire remet aux membres de l'assemblée un dossier présentant les conditions de pareille délégation.

Le Conseil Municipal, considérant le coût et le champ des prestations offertes, décide de déléguer la compétence « éclairage public » au SDEPA se dédouanant par là même de la responsabilité en terme de traitement des DICT pour le réseau « éclairage public ».

## 3- Personnel communal

1/ Le Maire indique que la Commune a été confrontée dernièrement à l'absence de personnel.

De fait et dans pareil cas il faut être en mesure d'assurer en urgence les remplacements. Pour ce faire le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, à recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible notamment pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et autorise le Maire autant que de besoin à signer les contrats de travail correspondants.

2/ Le Maire indique que la commune est destinataire des tableaux d'avancement de grade de certains personnels nécessitant la transformation de leurs postes.

Le Conseil Municipal décide de la transformation des postes concernés conformément au tableau et intéressant les services techniques, les services administratifs et un poste d'ATSEM.

## 4- Cimetière

Le Maire précise que par délibération en date du 17 juin 2011 le Conseil Municipal a notamment mis en place un régime des concessions à l'ancien cimetière.

Aujourd'hui il propose de mettre en œuvre conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la procédure de reprise des tombes abandonnées sans descendant connu.

Pierre HARISPOUROU rappelle à ce propos qu'un inventaire du cimetière a été réalisé qui détaille les tombes inconnues et réputées abandonnées où la procédure pourrait s'appliquer et rappelle les différentes étapes de cette procédure, les délais légaux et le formalisme y attaché.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## 5- Affaires agricoles

Le Maire demande à Jean-Paul IRIQUIN de présenter les divers points relatifs à ce dossier.

## **A – Prime à l'herbe**

Jean-Paul IRIQUIN indique que la Commune perçoit une prime herbagère agro-environnementale qui est reversée à chaque éleveur utilisant les estives communales au prorata du bétail effectivement déclaré comme transhumant.

Il précise que cette prime herbagère agro-environnementale se chiffre pour la campagne 2012 à la somme de 47 115,60 € et propose que cette année et à titre exceptionnel la Commune retienne une somme à hauteur de 3 % (soit 1 413,47 €) en vue de l'octroi d'une aide au Groupement Pastoral « Artzamendi-Mondarrain » pour son démarrage et son fonctionnement.

A ce titre il rappelle que par délibération en date du 3 décembre 2012 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un acte pour location de droits de parcours au Groupement Pastoral « Artzamendi-Mondarrain » ; cette convention pluriannuelle de pâturage court pour une durée de 5 années consécutives.

## **B – Groupement Pastoral « Artzamendi-Mondarrain »**

Jean-Paul IRIQUIN indique que le groupement pastoral prévoit la réalisation de travaux sur les massifs dont il s'agit, ces investissements étant subventionnés à hauteur de 70 ou 80 %. Toutefois il précise que le groupement ne dispose pas de fonds pour lancer les opérations et qu'il serait opportun que la Commune concède une avance remboursable.

Jean-Paul ITURBURUA et Jean-Bernard LURO relèvent la difficulté de s'engager sans plus d'éléments notamment chiffrés dans ce dossier.

Financièrement cela implique de porter une dépense en « subventions » et de prévoir une recette sans lisibilité toutefois en terme de montant et d'exercice budgétaire.

Le Conseil demande à disposer d'éléments complémentaires pour les réunions préparatoires budgétaires.

## **C – Dossier PAC (Politique Agricole Commune)**

Ce dernier point concerne le dossier que la Commune introduit chaque année pour pouvoir bénéficier de la prime à l'herbe dont il a été précédemment question.

Il précise que désormais ce dossier est lié aux enjeux Natura 2000 et que sa préparation fait partie de l'animation à mettre en place par le SIVU NATURA 2000.

Toutefois l'appel d'offres relatif à cette animation n'a pas encore été lancé par le SIVU et par la force des choses le marché n'est pas attribué.

Reste la question du dossier à établir et qui en terme de calendrier doit être déposé avant le 15 mai 2013.

De fait Jean Paul IRIQUIN demande s'il ne serait pas opportun compte-tenu de ces impératifs de calendrier, et en l'absence de lisibilité avec le SIVU Natura 2000, de prévoir une convention spécifique à intervenir entre la Commune et un organisme tel que Laborantza Ganbara.

Ici encore Jean-Paul ITURBURUA et Jean-Bernard LURO soulignent la nécessité de s'assurer auprès du SIVU et au vu des attributions qui sont les siennes, de ses marges de manœuvre en la matière.

D fait le Conseil reconsidèrera la question au moment de la préparation du budget au vu d'éléments complémentaires restant à fournir par le SIVU Natura 2000.

## **6- Couleurs en Campagne**

Le Maire demande à Anita DUCASSOU de présenter le dossier.

Cette manifestation sera reconduite cette année encore sous la responsabilité de la Commission « culture » ; elle se déroulera les 11 et 12 mai 2013.

La commission « culture » propose que les prix à décerner soient identiques à ceux de l'édition 2012 à savoir :

- 1er prix : la somme de 600 €
- 2ème prix : la somme de 350 €
- 3ème prix : la somme de 250 €
- prix du public : la somme de 150 €

- prix « enfant » : un nécessaire à peinture.

Par ailleurs il est précisé, conformément au règlement de cette manifestation, que les gagnants des 3 premiers prix cèdent leurs toiles à la Commune d'ITXASSOU.

## QUESTIONS DIVERSES

- **SARL "Ordokia"** : le Maire donne lecture d'une correspondance de la SARL "Ordokia" qui porte le projet d'aménagement "Ordokia" et sollicitant la Commune en vue de la location du RDC de la propriété "Etxe Ttipia" pour installation du bureau de commercialisation du programme. Le Maire précise qu'il s'agirait d'un bail précaire. Compte-tenu des observations et pour clore le débat, le Maire invite le Conseil à se prononcer par un vote à main levée. Par 8 voix "contre" cette location et 6 "pour", le Conseil décide de ne pas réserver de suite favorable à la demande de la SARL "Ordokia".
- **INFORMATION sur les travaux**
  - Pont Abilaenborda : le démarrage du chantier est programmé à compter du 18 mars 2013 pour une durée prévisionnelle de travaux de 6 semaines.
  - Passerelle d'Izoki : l'installation du chantier est effective depuis le 25 février. Une pêche électrique est planifiée le 18 mars 2013 avant d'enchaîner sur les travaux.
  - Giratoire de Marienia : une réunion s'est tenue dans les locaux de l'Agence Technique du Conseil Général le mercredi 27 février 2013 en présence notamment de l'entreprise SOBAMAT, titulaire du marché de travaux, des concessionnaires et de la Mairie d'ITXASSOU représentée par Jean-Michel GOÑI. Le calendrier prévisionnel prévoit des travaux à compter du 20 mars 2013 et jusqu'à la mi-juin.
- **Commission "Voirie et Bâtiments communaux"**

Jean-Michel GOÑI indique que la commission s'est réunie en date du 26 février 2013 pour :

- faire le point des travaux réalisés en 2012 et de leur financement,
- programmer les travaux à réaliser

Il distribue un tableau reprenant par imputation les travaux et à titre indicatif leur montant prévisionnel. Une prochaine réunion de la Commission s'appliquera à définir les priorités afin d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

- **OILOMOKONIA**

Le Maire fait un point du dossier :

- conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 février un dossier a été transmis à l'ensemble des candidats avec obligation de retour pour le 15 mai 2013,
- le dossier d'instruction du Permis d'Aménager suit son cours avec toutefois des précisions en attente de la part des services de l'état quant à l'application du PPRI (plan de prévision des risques d'inondation),
- par ailleurs, le Conseil a étudié la proposition d'associer à ce projet (pour les 2 lots divisibles) l'association d'aide au logement "HERRIETXE" qui propose sa participation pour la réalisation des constructions mitoyennes. Le Conseil Municipal relève l'intérêt de pareille collaboration et accepte son principe.

– **Modification PLU**

Le Maire informe que s'agissant de la modification du PLU visant la zone N, l'enquête publique va se dérouler du 21 mars 2013 au 20 avril 2013. Le commissaire-enquêteur, M. LEVEQUE, assurera 4 permanences en mairie (21 mars le matin, 29 mars le matin, 8 avril l'après-midi et 20 avril 2013 le matin).

– **ERREMENTA**

Le Maire rappelle qu'un logement en accesssion à la propriété est en vente à Errementa. Divers dossiers de candidature ont été déposés auprès de HSA. La candidature de Laurent MATHOREL d'ITXASSOU a été retenue.

– **GOXOKI**

Le maire indique que la municipalité a convoqué les responsables de GOXOKI compte-tenu des réclamations d'un riverain .

Les élus ont rappelé d'une part les conditions de mise à disposition du local et d'autre part les obligations relatives à l'organisation des soirées.

– **KORRIKA**

Le maire indique que la Gau Eskola sollicite de la Commune l'autorisation d'organiser, à l'occasion du passage de la Korrika sur la Commune, une soirée dans les locaux de Goxoki.

Après en avoir débattu le Conseil autorise la Gau Eskola à organiser cette soirée, sous sa responsabilité, du samedi 16 mars, 22 h 00, au 17 mars, 02 h 00.

Cette soirée ne sera pas décomptée des droits acquis à Goxoki.

Par ailleurs le Maire demande que soit désigné le porteur du témoin pour le kilomètre acheté par la Commune. Jean-Michel GOÑI représentera la Commune dans cette course relai.

Avant de lever la séance, Jean-Paul ITURBURUA indique que la Commission "Finances" se réunira le 14 mars 2013 à 19 H 00 afin d'étudier les dossiers de subvention pour le budget 2013.